

IAE – L3 CCA

Introduction générale au droit

2h – aucun document

Répondre aux questions suivantes dans l'ordre où elles sont posées

1/ Quelle est la différence entre un acte juridique et un fait juridique ? Donner un exemple pour chacun. (1 point)

2/ Comment s'appellent les parties lors d'un procès en appel ? (1 point)

3/ Qu'est-ce que la magistrature assise ? (1 point)

4/ A partir de quel montant peut-on faire appel d'un jugement ? (1 point)

5/ Citer les quatre rédacteurs du Code civil (1 point)

6/ Replacer dans le bon ordre hiérarchique les normes suivantes (1 point):

Décrets d'application/Traités internationaux/Lois ordinaires/Constitution/Arrêtés

7/ A partir de quel montant le Code civil exige-t-il un écrit comme mode de preuve d'un acte juridique ? (1 point)

8/ Qu'est-ce qui différencie un droit patrimonial d'un droit extrapatrimonial ? (1 point)

Mini cas pratique 1 (2 points):

Xavier X, habitant à Dieppe, loue un local commercial situé à Caen à Zébulon Z qui habite Rouen. Le loyer mensuel s'élève à 4000 euros. Son commerce périclité depuis plusieurs mois et il omet de régler son loyer. Au bout de trois mois d'impayés, Zébulon Z décide d'agir en justice pour obtenir le règlement des loyers impayés.

Quel est le tribunal compétent ?

Mini cas pratique 2 (3 points) :

La société Bidule, productrice de confitures, et la société Machin qui les commercialise sont en conflit au sujet de l'exécution d'un contrat portant sur un montant de 4500 euros.

- Quel est le tribunal compétent ?

La société Bidule propose à la société Machin d'avoir recours à un arbitre afin de résoudre plus rapidement le litige qui les oppose. La société Machin accepte mais est finalement mécontente de la solution donnée par l'arbitre

- La société Machin pourra-t-elle faire appel ?

Etude d'arrêt

Cour d'appel de Dijon, 1^{ère} chambre civile, 2 avril 1997

Les époux Delpup ont fait appel d'un jugement du Tribunal D'instance de Charolles en date du 20 mars 1986, qui les a déboutés de leur action tendant à ce qu'il soit mis fin aux cocoricos intempestifs du coq de leurs voisins les époux Guedes. (...) Ils soutiennent que par l'importance et la fréquence de ses cris, l'animal trouble de façon anormale leur tranquillité et leur santé. Ils demandent en conséquence à la cour de condamner leurs adversaires...

Les époux Guedes concluent pour leur part à la confirmation du jugement, tout en réclamant une somme de 5000 francs pour le préjudice matériel et moral que leur cause l'action abusive de leurs voisins. Ils prétendent que dans le bourg où ils habitent, la présence d'un coq n'a rien d'incongru ni d'anormalement gênant et que les époux Delpup n'apportent la preuve d'aucun dommage imputable à l'animal.

(...) **Attendu que** les parties habitent de part et d'autre d'une rue de Melay, charmant bourg de 876 habitants au cœur du Charollais, (...) que le coq perturbateur évolue dans un étroit passage entre deux murs dont on peut redouter qu'ils ne forment caisse de résonance ;

Que les époux Delpup produisent plusieurs attestations et constats d'huissier de justice d'où il résulte qu'à des heures matinales réservées d'ordinaire à un repos bien mérité, le volatile des époux Guedes coquerique toutes les dix ou vingt secondes avec une régularité, une vaillance et une persévérance qui seraient dignes d'admiration en toute autre circonstance ; qu'ils établissent par divers certificats médicaux que cette situation altère sérieusement leur santé ;

Attendu (...) qu'il importe peu que d'autres voisins placés différemment ou peut-être dotés d'une ouïe moins fine, ou d'un équilibre nerveux plus robuste, ou d'un caractère plus tolérant, attestent ne pas être gênés par le coq ;

(...) **Attendu que** le Cour se doit de rendre aux époux Delpup autant qu'il est possible, cette tranquillité qui, sans la méchanceté des hommes, ferait l'agrément de la vie rurale, mais sans attenter à l'existence d'un animal innocent ni priver les époux Guedes d'une compagnie qu'ils semblent affectionner ; que la solution du dilemme consistera à éloigner le coq de son territoire actuel en enjoignant à ses propriétaires de le maintenir derrière leur habitation (...)

Par ces motifs, réformant le jugement attaqué, enjoint aux époux Guedes de retirer leur coq du passage où il se trouve actuellement et de l'installer derrière leur habitation (...), condamne les époux Guedes à payer aux époux Delpup une somme de 3000 francs à titre de dommages-intérêts, déboute les époux Guedes de leur demande de dommages-intérêts (...) condamne les époux Guedes aux dépens de première instance et d'appel.

Répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les parties en présence ? Utiliser le vocabulaire approprié pour désigner chaque partie (1 point)
- Quels sont les faits ? (1 point)
- Préciser les différentes étapes de la procédure suivie (1 point)
- Quel est le problème de droit ? (1 point)
- Pensez-vous que l'affaire est définitivement tranchée ou qu'un ultime recours est possible ? Justifiez votre réponse (3 points)